



Spécial Vie Scolaire

CPE, AEd, les nouveaux repères Vie Scolaire de la CGT Éduc'action

En mars, la **CGT** Éduc'action a adopté ses nouveaux repères revendicatifs Vie Scolaire.

Ce texte intègre la publication de la nouvelle circulaire de missions des CPE, reprend de nouvelles revendications de la CGT Éduc'action et actualise notre revendication de diminution du temps de travail.

La première partie est consacrée aux personnels de surveillance dans les établissements.

La suppression en 2003 du statut des MI/SE et son remplacement par des postes d'Assistant·es d'Éducation ou Pédagogiques ont ouvert la voie à une précarité accrue chez les jeunes qui ont eu de plus en plus de mal à suivre des études dans des conditions correctes.

L'augmentation du temps de travail qui en a découlé en a découragé plus d'un·e.

Depuis cette date, les missions de surveillance sont couvertes par des personnels qui relèvent de multiples statuts au fil des années, mélangeant des contrats tant privés que publics et d'obligations de service multiples, faisant des services dit «*de vie scolaire*» des laboratoires de la flexibilité et de la précarité. Cela a fragilisé les jeunes étudiant·es et ouvert la voie à la déréglementation.

La **CGT** Éduc'action demande la disparition du «*statut*» d'AEd et revendique la création de deux nouveaux "*statuts*" pour la vie scolaire : **Étudiant·es surveillant·es et Personnels de Vie Scolaire, d'Éducation et d'Animation.**

Pour les CPE le texte développe nos revendications, aborde la gestion de l'internat et rappelle aussi la revendication sur la diminution du temps de travail à 32h par semaine toute tâche confondue, sur 37 semaines. Il soulève la question des relations de travail entre les CPE et les AEd qui sont régies dans le cadre de l'animation et de la responsabilité du service et non dans ce rapport d'autorité hiérarchique et de subordination que nos supérieur·es et l'administration aimeraient pourtant bien nous voir endosser.

La **CGT** Éduc'action rappelle que les CPE ne sont pas des chef·fes de service et qu'aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie scolaire car les CPE ne font pas partie des équipes de direction.

Pour éviter la pression et l'usure liées à la souffrance au travail la **CGT** Éduc'action revendique le respect du cadre actuel de la réglementation du temps de travail, la récupération des heures effectuées en cas de dépassements qui doivent rester exceptionnels.

Sommaire

p. 2 : la réforme du lycée, la réforme des retraites, postes profilés

p. 3 : Repères pour les Assistant·es d'Éducation,
La presse lycéenne

p. 4 : Nos revendications

📌 La Vie Scolaire pour la CGT Éduc'action

Les services de Vie scolaire ne doivent être ni des laboratoires de la déréglementation ni des lieux de précarité mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.

La Vie scolaire est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe.

C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est d'importance !

François Quinchez - animateur
du Collectif Vie scolaire

Réforme du lycée, les répercussions cachées sur la vie scolaire

Des changements dans l'organisation des établissements...

La réforme du lycée Général et technologique s'accompagne de changements dans l'organisation des classes et du temps scolaire. Ces changements sont variables d'un établissement à l'autre mais ont des conséquences concrètes :

les élèves d'une même classe suivant la même spécialité peuvent se retrouver dans des groupes différents, ce qui accroît la mise en barrette... et souvent l'amplitude horaire des cours. Ils s'accompagnent de trous dans l'emploi du temps des collègues mais aussi des élèves.

Certains enseignements sont partagés entre plusieurs enseignant·es qui interviennent sur une partie du programme à certains moments de l'année. Outre qu'elle multiplie les intervenant·es, cette organisation fait peser le risque de l'annualisation du temps de travail.

L'augmentation du nombre d'enseignant·es d'une équipe pédagogique se poursuit. Or, la multiplication des référent·es complexifie le suivi des élèves et le travail en équipe.

Outre la désorganisation liée à la mise en œuvre de la réforme, ces tendances poursuivent la fragmentation du cadre national.

Et des effets sur la Vie scolaire

Avec la réforme, les évaluations vont se multiplier ce qui ne sera pas sans conséquences quant à l'organisation de la Vie scolaire dont la multiplication des épreuves alourdira les tâches.

L'Organisation des épreuves restera-t-elle dévolue aux chef·fes d'établissements et à leur adjoint·e ?

➤ La réforme des retraites

Quel impact sur les personnels de l'Éducation Nationale ?

Le gouvernement projette des changements radicaux de notre système de retraite. Quel que soit le scénario retenu, la période de référence pour le calcul de la retraite passera des 6 derniers mois à l'ensemble de la carrière.

Résultat... un affaiblissement de la pension moyenne puisque nos derniers salaires sont généralement les plus importants.

Le ministère nous dit : «*Aucun problème car nous allons intégrer les primes dans le calcul des pensions, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici*».

Or, dans l'Éducation Nationale, nous avons très peu de primes.

Vous connaissez des CPE qui touchent des primes ? Les IMP c'est déjà très compliqué alors une prime... Donc oui, nous allons beaucoup y perdre !

On peut se poser la question. En tous cas, il faudra préparer les salles avant les épreuves plusieurs fois dans l'année, avec collages d'étiquettes, préparation de copies, de brouillons, gestion des salles, suppressions (ou pas !) de cours pour les élèves ne passant pas d'examens et autres réjouissances.

On évalue toujours plus, on apprend toujours moins.

La réforme Blanquer, c'est plus d'examens, moins d'enseignement. Un bac qui devient local.

Frédéric Privé SDEN 75

Poste profilé sur l'académie de Paris, la poursuite d'une dérive

Dans l'académie de Paris, le mouvement semble de plus en plus opaque.

Ainsi l'obtention de certains postes est soumise à l'appréciation des chef·fes d'établissement et des IPR vie scolaire après envoi d'un C.V et d'une lettre de motivation. Les postes à profil concernent principalement les établissements élitistes ou les établissements en REP+ mais aussi, parfois, les postes en internat.

La fin du mouvement tel que nous le connaissions est ainsi engagée. C'est la porte ouverte au recrutement par les chef·fes d'établissement de leur personnel.

Le manque de transparence est manifeste. La rupture de l'égalité de traitement est ici à l'ordre du jour. Restons vigilant·es et contestons sans répit les recrutements à la carte.

À ce titre, la disparition des prérogatives des commissions paritaires sur le mouvement (et en 2021 sur les promotions), doivent nous interpeler. Elles ne feront que rajouter à l'arbitraire de l'administration.

Frédéric Privé SDEN 75

Nouveaux repères AEd : vers deux métiers portés par la CGT Éduc'action

Les services de Vie scolaire accueillent des personnels qui sont étudiant·es et d'autres qui ne le sont pas.

Pour tenir compte de cette réalité, **la CGT Éduc'action revendique** la création de deux statuts pour la Vie scolaire : Étudiant·es surveillant·es et Personnels de Vie Scolaire, d'Éducation et d'Animation (PVSEA).

Les missions des PVSEA seront construites autour de l'encadrement et du suivi des élèves, de l'accueil et de l'écoute des jeunes, de la surveillance et des missions d'animation et d'accompagnement éducatif dans l'enceinte des établissements scolaires.

Agent·es de catégorie B1, avec une rémunération correspondant à nos repères salariaux pour cette catégorie, leur service serait de 32h sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Les PVSEA doivent bénéficier de deux années de formation en tant que fonctionnaires stagiaires, permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée donnant droit à un diplôme reconnu dans les milieux de l'Éducation et de l'animation au bout de ces deux années de formation.

En attendant la création du nouveau corps, **la CGT Éduc'action revendique** la titularisation de tous les personnels précaires de Vie scolaire, sans condition de concours ni de nationalité et avec une réelle formation sur le temps de travail, dans les corps existants de la Fonction publique.

La CGT revendique une allocation d'études garantie (revenu minimum étudiant) à tout·e étudiant·e.

La CGT refuse la présence et le recrutement de Volontaires du Service Civique (VSC) dans les services de Vie scolaire, car les missions exercées ne sont pas nouvelles et qu'il s'agit d'une nouvelle précarisation de l'emploi public. Créé en 2010, le service Civique permet de déroger à toute la législation du travail et relève du code du travail et code du service national afin de pallier les manques et de service public.

La CGT revendique pour les étudiant·es un statut permettant réellement la poursuite d'études avec des horaires aménagés et un salaire digne, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front populaire.

La CGT vous invite à redécouvrir vos droits et obligations professionnels en allant télécharger le [Guide Syndical](#) sur le site national de la CGT Éduc'action ou les [Repères Vie Scolaire](#) sur notre site national.

Presse lycéenne

La nouvelle circulaire tarde à voir le jour !

La CGT Éduc'action dans le cadre de l'Observatoire participe à la réécriture de la Circulaire qui régit les publications de la Presse lycéenne.

Des rencontres ont eu lieu au ministère, depuis le changement de la Loi en 2017 afin d'intégrer et de mentionner l'abaissement à 16 ans du Droit de publication dans la Loi de la Presse de 1887 modifiée et de prendre en compte l'éclosion des médias en ligne dans la future circulaire.

Le texte de 2002 (réactualisation de la circulaire d'origine de 1991) est aujourd'hui caduque et le développement des médias est freiné et souvent source de conflits dans les établissements. Ce texte semble dépassé.

Les membres de l'Observatoire ont défendu le statut dérogatoire de la presse lycéenne qui avait été supprimé dans une des propositions de texte.

La dernière proposition de novembre 2018 intègre bien les journaux en ligne mais il y est ajouté des aspects de sanction disciplinaire en cas d'entrave à la bonne tenue des cours !

Une remise en cause du principe même de la Liberté d'expression qui passe mal. Une façon plus ou moins cachée de vouloir contrôler encore plus les journaux et les médias lycéens.

La Loi générale suffit puisque les jeunes sont responsables de leurs publications. Ce n'est pas comme cela que nous allons construire des jeunes citoyen·nes actif·ves et repectueux·ses des règles !

La répression engendre la colère pas la responsabilisation.

Une rentrée offensive avec la CGT !

➤ La CGT Éduc'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistant·es d'Éducation

- la réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 37 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études, soit :
 - en externat : 20 h hebdomadaires pour un temps plein,
 - en internat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération avec la pondération qui en découle ;
- un système de décompte des heures supplémentaires doit être créé pour que toute heure supplémentaire soit rattrapée ou payée.
- une formation réelle aux missions qui leur sont confiées avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- une augmentation du traitement : 90 points d'indice immédiatement, soit 400 € net.
- le remboursement intégral des frais de transport lieux d'études/domicile/travail.
- le versement des indemnités REP, REP+ pour celles et ceux exerçant dans les établissements relevant de l'Éducation prioritaire.
- des contrats de 6 ans afin de soustraire les AEd aux pressions des chef·fes d'établissement.
- de nouvelles prérogatives pour les C.C.P (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat. Gestion des mutations au niveau académique.

➤ La CGT Educ'action réaffirme le rôle pédagogique des CPE et exige une amélioration des conditions de travail

Les CPE sont des **membres à part entière de l'équipe pédagogique dans un rôle complémentaire à celui des enseignant·es**. La **CGT Éduc'action** refuse la dérive ministérielle qui tend à en faire des managers et à les intégrer aux équipes de direction.

Les **CPE ne sont pas les chef·fes du service** de la Vie Scolaire mais sont responsables de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie Scolaire.

La **CGT Éduc'action** revendique:

- ⚡ que le/la CPE ne soit plus membre de droit, comme le sont les personnels de direction, des différentes instances (Conseil d'Administration, conseil de discipline).
- ⚡ la **suppression** de l'horaire annuel de référence ce qui passe par une vraie réduction du temps de travail : **32 h** hebdomadaires effectives sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire. Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement. En attendant, les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35 h hebdomadaires actuelles. Les 35 h doivent être réellement **T.T.C** (Toutes Tâches Comprises) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie Lycéenne, Collégienne, Commission Hygiène et Sécurité...), encadrement des activités (Maison Des Lycéens, Foyer Socio-Éducatif...), rencontre avec des parents, partenaires extérieurs...
- ⚡ revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement qui doivent rester exceptionnel.
- ⚡ une augmentation du traitement : 90 points d'indice immédiatement !

Pour rejoindre la CGT Éduc'action

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Commune : Téléphone :

Mél :

Profession :

À retourner à : CGT Éduc'action—236 rue de Paris—case 549—93515 Montreuil cedex
Vous pouvez également adhérer directement sur www.cgteduc.fr

